

# Et si on parlait “avant” du consentement ?

■ La sexualité passe d'abord par le respect. Une campagne de sensibilisation a été lancée jeudi.

Après le séisme déclenché par l'affaire Weinstein, dans la foulée des campagnes #MeToo, les dénonciations se sont multipliées : des hommes abusent de leur pouvoir pour contraindre des femmes à des faveurs sexuelles. La Belgique n'a pas échappé à la vague. Ni à la prise de conscience. Ainsi, 9 francophones sur 10 disent avoir déjà entendu parler de la notion de consentement avant une relation sexuelle, selon les résultats d'un sondage de la Fédération des centres de planning familial (FCPF) des Femmes prévoyantes socialistes.

C'est déjà ça. Mais il reste du boulot pour faire entrer dans la tête de chacun qu'en matière de sexualité, il faut respecter les limites et le timing de son/sa partenaire. Une indication ? Dans cette même enquête, 35 % des répondants disent de pas penser à demander le consentement de leur partenaire avant un rapport sexuel. Et près d'un sur cinq (18 %) pense que si

ni verbalement, elle est consentante.

“Non”, c'est “non”

Une prise de pouls qui a convaincu la FCPF de réaliser une campagne de sensibilisation centrée sur le respect et l'importance du consentement au sein des relations sexuelles. Peu importe si, ce jour-là, la victime a bu un verre avec l'auteur, l'a embrassé ou a envisagé d'avoir des relations sexuelles avec lui. Si une personne refuse des avances et que malgré ce “non”, cela va plus loin, son consentement n'est pas respecté.

La première capsule vidéo de la campagne, mise en ligne jeudi, insiste sur la nécessité d'une communication explicite lors d'une première rencontre. Chacun a le droit de ne pas avoir envie d'un rapport sexuel, quels que soient les raisons et le contexte préalable. Le témoignage, interprété par un comédien, montre comment, grâce à une attitude basée sur le dialogue, on peut aborder une situation de pression sous un angle constructif. C'est juste et pertinent. Deux autres capsules suivront, sur la notion de “devoir conjugal” (le 24 septembre) et “l'effet de sidération” (le 26 septembre).

An. H.